



**Mairie de Saint-Pathus**  
Rue Saint-Antoine  
77178 SAINT-PATHUS  
Téléphone : 01 60 01 01 73  
Télécopie : 01 60 01 58 29

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2006

L'an deux mille six, le huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur STEPHAN.

**Etaient présents :** M. STEPHAN, M. JOURNET, Mme THOUVENIN, M. BOULARAND, M. AZEROUAL, M. ENCINAS, M. GIRIER-DUFOURNIER, Mme FENEUILLE, Mme GUIHENEUX, M. NICOLAS, Mme ARBI, M. LE GOAZRE DE TOULGOET, M. VAN HAVERMAET, M. BONNERAVE, M. CARON.

**Absents excusés :**

Mme VLERICK ayant donné pouvoir à Mme ARBI  
M. GODEFROIT ayant donné pouvoir à M STEPHAN  
M. MILLOUR ayant donné pouvoir à M BONNERAVE  
M. HENRY ayant donné pouvoir à M CARON

**Absents :**

Mme ALEXIS  
Mlle BARHOUMI  
Mme MARCHAND  
M. VESCHAMBRE  
Mme MAZURE  
Mme CHESNEAU

Le Maire constate le quorum et propose une secrétaire de séance : Mme THOUVENIN

### **1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2006**

*Le Procès Verbal est adopté par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Messieurs BONNERAVE, CARON, MILLOUR et HENRY)*

### **2-BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006**

Monsieur JOURNET rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adopter avant le 31 décembre de l'exercice en cours la reprise des résultats de l'exercice précédent.

La reprise dans le budget de l'exercice en cours des résultats inscrits au compte administratif de l'exercice précédent fait l'objet d'une décision budgétaire modificative spéciale appelée budget supplémentaire.

Ce budget supplémentaire, qui est un budget de report, est également un budget d'ajustement, en ce sens qu'il constate, comme dans toute décision modificative, la modification éventuelle des crédits du Budget Primitif.

Monsieur JOURNET propose au Conseil Municipal d'approuver le budget supplémentaire tel que présenté ci-après :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

		<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006</b>
<b>DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	-30 775,00 €
012	Charges de personnel et assimilés	15 000,00 €
66	Charges financières	801,63 €
67	Charges exceptionnelles	-100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	88 061,02 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>72 987,65 €</b>
<b>RECETTES</b>		<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006</b>
72	Travaux en régie	3 000,00 €
73	Impôts et taxes	11 000,00 €
74	Dotations et participations	43 382,00 €
75	Autres produits de gestion courante	-2 981,43 €
77	Produits exceptionnels	7 600,00 €
79	Transferts de charges	-19 000,00 €
013	Atténuations de charges (Sauf ICNE 6611)	2 000,00 €
002	EXCEDENT REPORTE	27 987,08 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>72 987,65 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

		<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006</b>
<b>DEPENSES</b>		
001	DEFICIT REPORTE	515 376,16 €
1641	Emprunts remboursement du capital	1 000,00 €
21	immobilisations corporelles	151 700,00 €
23	immobilisations en cours	-54 638,98 €
	Restes à réaliser	708 337,63 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 321 774,81 €</b>

		<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006</b>
<b>RECETTES</b>		
10	dotations fonds divers et réserves	10 000,00 €
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	467 939,58 €
021	virement de la section de fonctionnement	88 061,02 €
	restes à réaliser	755 774,21 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 321 774,81 €</b>

*La délibération est adoptée par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Messieurs CARON, BONNERAVE, MILLOUR et HENRY)*

### **3-VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES**

Monsieur GIRIER-DUFOURNIER lit le projet de délibération. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Comité des Fêtes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité par 19 voix POUR.*

### **4-GARANTIE D'EMPRUNT : CREATION DE CINQ LOGEMENTS SOCIAUX POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE RUE SAINT ANTOINE**

Monsieur JOURNET informe le Conseil Municipal que pour la création de cinq logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite sur la commune, l'Association Nationale pour la Réalisation d'Etablissement Sociaux (ANRES) a décidé par délibération en date du 3 mars 2006 de contracter auprès de Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L515-13 à L515-33 du Code monétaire et financier, un prêt d'un montant maximal de 1 000 KE, un million euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à garantir à hauteur de 100% le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'ANRES d'un montant de un millions d'euros pour la création d'un établissement pour handicapés rue Saint-Antoine.

Il s'agit de 5 logements pour personnes à mobilité réduite dont le coût par logement est de 200 000 €.

*La délibération est adoptée par 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Messieurs CARON, BONNERAVE, MILLOUR, HENRY et LE GOAZRE DE TOULGOET)*

### **5-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2007 POUR DES TRAVAUX DANS LES ECOLES**

Monsieur ENCINAS procède à la lecture du projet de délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le programme de travaux dans les écoles et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE 2007 pour les travaux de toiture et de menuiseries extérieures à l'école Vivaldi dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 59 465 € HT

Programme des travaux :

Ecole Vivaldi :

- Toiture 45 500.00 € HT
- Changement menuiseries extérieures 13 965.00 € HT

Montant de la subvention :

Subvention au titre de la DGE 30% du coût HT des travaux soit 59 465 € x 30% = 17 839.50 €

Financés de la façon suivante :

- DGE 30% de 59 465 soit 17 839.50 €
- Autofinancement pour le reste 41 625.50 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 17 839.50 € au titre de la DGE pour cette opération.

***La délibération est adoptée à l'unanimité par 19 voix POUR.***

### **6-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2007 POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur ENCINAS lit le projet de délibération. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme de travaux d'aménagement de cimetière et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE 2007 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 27 003 € HT.

#### Programme des travaux :

- 2 columbariums « Gorgon » 12 cases 20 748 € HT
- rocaille de dispersion 1 590 € HT
- stèle « ROCHER » 1 090 € HT
- banc arrondi 995 € HT
- 2 cavurnes avec dalles de recouvrement 2 580 € HT

#### Montant de la subvention :

- subvention au titre de la DGE 35% du coût HT des travaux soit  $27\,003\text{ €} \times 35\% = 9\,451.05\text{ €}$

#### Financés de la façon suivante :

- DGE 35% de 27 003 soit 9 451.05 €
- Autofinancement pour le reste soit 17 551.95 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 9 451.05 € au titre de la DGE 2007 pour cette opération

***La délibération est adoptée à l'unanimité par 19 voix POUR.***

### **7-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2007 POUR L'AMENAGEMENT DES BATIMENTS TECHNIQUES**

Monsieur ENCINAS propose au conseil municipal d'adopter le programme de travaux d'aménagement des bâtiments techniques et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE 2007 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 55 547.19 € HT.

#### Programme des travaux :

Réalisation de divers dallages en béton dans les locaux en terre battue ainsi que le cloisonnement des locaux de stockage des archives, des produits d'entretien et des produits phytosanitaires.

#### Montant de la subvention :

- subvention au titre de la DGE 35% du coût HT des travaux soit  $55\,547.19\text{ €} \times 35\% = 19\,441.52\text{ €}$

#### Financés de la façon suivante :

- DGE 35% de 55 547.19 soit 19 441.52 €
- Autofinancement pour le reste soit 36 105.67 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 19 441.52 € au titre de la DGE 2007 pour cette opération.

Il est précisé que le contrat Contact intervient sur cette opération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité par 19 voix POUR.*

### **8-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2007 POUR L'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX PUBLIQUES POUR ENFANTS**

Monsieur ENCINAS propose au conseil municipal d'adopter le programme de travaux d'aménagement d'aires de jeux publiques pour enfants et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE 2007 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 10 189 € HT.

Montant de la subvention :

- subvention au titre de la DGE 35% du coût HT des travaux soit  $10\,189.00 \times 35\% = 3\,566.15$  €

Financés de la façon suivante :

- DGE 35% de 10 189 soit 3 566.15 €

- Autofinancement pour le reste soit 6 622.85 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 3 566.15 € au titre de la DGE 2007 pour cette opération

Monsieur le Maire dit que le lieu reste à définir.

*La délibération est adoptée à l'unanimité par 19 voix POUR.*

### **9-DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2007**

Monsieur JOURNET lit le projet de délibération. Il explique que la municipalité a la possibilité d'obtenir une subvention parlementaire pour l'élaboration d'un projet.

Monsieur JOURNET propose au Conseil Municipal de demander une subvention pour la réalisation d'une clôture et la réfection du revêtement de la cour du Groupe scolaire Vivaldi ainsi que le revêtement du parking du centre de loisirs et restaurant scolaire Vivaldi.

*La délibération est adoptée à l'unanimité par 19 voix POUR.*

### **10-RETROCESSION DE LA TOTALITE DE LA RUE LOUIS BRAILLE ET DE LA PARCELLE ZD 156**

Madame THOUVENIN lit le projet de délibération.

Par courrier en date du 7 octobre 2006, la SCI LA PATHUSIENNE représentée par Monsieur BARBION, nous a fait part du souhait des associés de la SCI LA PATHUSIENNE de rétrocéder la totalité de la rue Louis Braille soit 6263 m<sup>2</sup> et la parcelle ZD 156 de 3000 m<sup>2</sup> à la commune de Saint-Pathus.

Celle-ci interviendra à la réception des travaux de finition de la voirie et trottoirs de la rue Louis Braille.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la rétrocession dans le domaine public communal de la totalité de la rue Louis Braille et de la parcelle ZD 156 et d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Il est précisé que la rue Louis Braille est en cours de travaux, les trottoirs ne sont pas prévus en bitume mais en stabilisé.

***La délibération est adoptée à l'unanimité par 19 voix POUR.***

## **11-COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

Monsieur JOURNET fait la lecture des arrêtés de délégation :

- **arrêté n°06-132 du 10 octobre 2006** portant signature avec la société SERCL d'un contrat de maintenance de progiciel URBAPRO avec avenant assistance technique et un avenant assistance téléphonique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007
- **arrêté n°06-139 du 18 octobre 2006** portant signature d'un marché à procédure adaptée prestations de service de vérification périodique réglementaire des installations électriques de gaz et des moyens de secours des bâtiments communaux
- **arrêté n°06-150 du 23 octobre 2006** portant signature d'un avenant au contrat de transport scolaire n°2002 SCI/RS -042 signé avec la CIF
- **arrêté n°06-152 du 8 novembre 2006** portant signature d'un contrat de télésurveillance alarme intrusion avec la société PILES pour le bâtiment de la police municipale et du CAP J situé au 12 Grande Rue
- **arrêté n°06-153 du 20 novembre 2006** portant signature avec la société SEGEX d'un acte spécial de sous-traitance pour le marché d'aménagement paysagers de la Mairie et de la rue de l'église
- **arrêté n°06-154 du 17 novembre 2006** portant signature d'un emprunt de refinancement avec le Crédit Agricole de Brie Picardie

## **12-QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas eu de question des Elus de l'opposition.

La séance est levée à 22h15.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,

Saint-Pathus, le 14 décembre 2006

**Le Maire,**

**Daniel STEPHAN**